



AVIS PUBLIC de consultation publique aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 23-523 modifiant le règlement de lotissement n° 16-431 de la municipalité d'Austin

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Austin que :

Conformément aux articles 124 et suivants de la LAU, lors d'une séance tenue le 6 novembre 2023, le conseil de la municipalité d'Austin a adopté par résolution le projet de règlement n° 23-523 modifiant le règlement de lotissement n° 16-431 de la municipalité d'Austin.

Le projet de règlement n° 23-523 modifiant le lotissement, vise notamment à :

- Augmenter la densité dans la zone 5.17-RUpu;
- Déterminer les dimensions minimales des lots dans les zones 5.29-RUc et 5.31-RUc.

Le projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Conformément à l'article 125 de la LAU, une consultation publique sur le projet de règlement doit être tenue avant l'adoption du règlement. Toute personne peut prendre connaissance du contenu du projet de règlement aux bureaux de la municipalité, situé au 21, chemin Millington, ou consulter celui-ci sur le site web de la Municipalité à l'adresse <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Avis est donc par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le lundi 27 novembre 2023, à 19h00 à l'hôtel de ville d'Austin située au 21, chemin Millington, sur le projet n° 23-523 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité d'Austin.

DONNÉ À AUSTIN, ce 7 novembre 2023
Manon Fortin
Directrice générale et greffière-trésorière